

Vos questions / nos réponses

Entourage menacé

Par [AudreyGreg](#) Postée le 25/01/2020 19:47

Mon frère est accro au crack il menace ma mère et maintenant son fils pour pouvoir se payer ses doses que faire? Peut on le faire interner ?

Mise en ligne le 30/01/2020

Bonjour,

Nous comprenons que vous pensiez à la piste des soins pour aider votre frère en proie au crack mais également protéger votre mère et votre neveu auxquels il semble mettre une certaine pression pour obtenir de l'argent. Telles que vous formulez les choses, il n'a pas l'air volontaire pour se soigner, or, les prises en charge en addictologie ne se mettent en place et ne peuvent aboutir qu'avec le consentement du consommateur et sa participation active aux soins.

Si votre frère le souhaitait, il pourrait être reçu et accompagné en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) pour mettre un terme à ses usages problématiques via une prise en charge individuelle, confidentielle et non payante. Nous vous joignons à toutes fins utiles les coordonnées des deux CSAPA de votre ville. Sachez que l'entourage peut également dans ce cadre de consultation bénéficier de conseils et de soutien, tout à fait indépendamment de l'utilisateur.

Si vous craignez que votre frère mette ses menaces à exécution, peut-être vous faudrait-il vous rapprocher des services de police afin de vous renseigner sur les éventuelles démarches possibles en amont d'un passage à l'acte. Ces mêmes services interviendraient très probablement sur un moment de « crise » mais nous ne saurons vous dire les suites que cela pourrait prendre pour votre frère.

Nous restons disponibles pour vous et votre famille si vous avez besoin de revenir vers nous et peut-être prendre le temps d'échanger plus précisément sur les difficultés auxquelles vous vous confrontez. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Avec tous nos encouragements.

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

[Centre de consultation Ephémère](#)

19, rue Diderot
4^e étage
62300 LENS

Tél : 03 21 14 62 30

Site web : www.addicto-chlens.fr

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

COVID -19 : réouverture de la consultation mi-juin : sur rendez-vous, avec un masque et sans accompagnant

[Voir la fiche détaillée](#)

[Centre de soins spécialisé en addictologie Le Square](#)

31, rue Jean Souvraz
62300 LENS

Tél : 03 21 69 14 30

Site web : www.addicto-chlens.fr

Accueil du public : Lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30, 13h30 à 17h30.

Substitution : Tous les matins du lundi au vendredi de 9h30 à 11h30 (sauf le mercredi 8h30). Lundi 15h-18h, mardi, jeudi 15h-16h30 et vendredi 15h-16h30. Fermé le mercredi après-midi et le week-end.

COVID -19 : Pas d'accueil physique, permanence téléphonique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, certaines consultations sont maintenues par téléphone.

[Voir la fiche détaillée](#)